

Plan communal de mobilité

Bon peuple de Verviers réjouis toi. Ton Bourgmestre suivi par sa majorité au pas, va te dérouler un boulevard depuis Kermadec sur 2 bandes afin que aisément tu accèdes par ta trémie réaffectée aux rives fleuries de Verviers.

Bon peuple de Verviers réjouis toi. Tu vas pouvoir déposer tes blonds chérubins aux portes de la ville afin que dans l'air pur retrouvé de la rue du Brou et de la place du martyr débarrassées des engins polluants, ils parviennent rayonnant de santé à leurs écoles du centre ville.

Bon peuple de Verviers réjouis toi. Tu pourras bientôt flâner à la campagne parmi les moutons et les lapins sur la place verte la bien nommée rendue à la prairie.

La majorité va adopter ce soir un nouveau plan de mobilité.

Ce plan a été établi par les spécialistes de Transitec qui avaient reçu deux directives de la ville à savoir le fonctionnement de Foruminvest et la piétonisation de la ville.

Le fonctionnement de Foruminvest : le choix de 2 voies entrantes et sortantes du rond point Kermadec fera en sorte que dès la sortie d'Ensival, les chalands parviendront par deux bandes de circulation sur tout le trajet à l'entrée de l'ex trémie c'est-à-dire à l'entrée du parking de Foruminvest.

La piétonisation : la seule voie restante de pénétration en centre ville à savoir l'axe Harmonie-Brou- Pont st Laurent bénéficiera d'aménagements en faveur des modes doux et des espaces publics. Cet axe deviendra un espace de convivialité où néanmoins le trafic automobile augmentera de 285%.

J'avais lors d'une conférence de presse au mois de septembre dernier pendant l'enquête publique, développé un certain nombre de considérations que je rappelle ici.

Des chiffres d'abord :

Si le projet Foruminvest se réalise, il attirera en ville de **7800 à 9100 véhicules supplémentaires par jour**.

La trémie laisse passer chaque jour **9000 véhicules**.

7000 élèves fréquentent les écoles maternelles et primaires du centre ville.

15600 élèves fréquentent les écoles secondaires du centre de Verviers

Les effets du plan :

- le sens de la rue Spintay sera inversé. Cette rue sera la seule sortie du centre ville vers l'ouest. Or il est prévu de revitaliser cette rue en créant des logements de bon standing.
- l'axe Harmonie Brou deviendrait semi piétonnier alors que sa circulation augmenterait de 285%

- le sens du Pont Saint Laurent serait inversé dans le sens Brou Notre Dame alors que son tronçon Place Verte deviendrait Piétonnier. Il ne serait donc plus possible de rejoindre Crapaurue par la rue du Brou et la Place Verte.
- Pour rejoindre Saint Michel, Don Bosco et l'Athénée en venant de l'ouest, de même que pour fréquenter les commerces en Crapaurue ou la mutualité Chrétienne Rue Laourenx, le trafic empruntera la rue de l'Harmonie, la rue Jardon et débouchera rue Xhavée afin de rejoindre la place Verte. Une autre possibilité sera la rue de la Concorde pour venir se jeter dans le nœud de la Victoire.
- Il y a pire. Si vous monter la rue Xhavée, vous n'aurez plus accès à la rue du Théâtre car elle sera mise en sens unique descendant. Vous devrez via la rue Jardon et la rue du Manège rejoindre la rue de la Concorde. Notre bon vieux théâtre sera bien entouré.
- Le Pont du Chêne sera mis en sens unique vers Dison, sans doute pour permettre aux camions de ravitailler le centre commercial. Donc les véhicules venant de Dison, Ensival et Petit Rechain iront se perdre du côté du pont Parotte.

Conclusions

Au vélo préconisé dans le plan, il ne faut pas y songer. En effet, si l'accès au centre ville à vélo ne pose aucun problème, il en est tout autrement lorsqu'il faut gagner les hauteurs de la ville. La place Verte est à 150m d'altitude et le sommet de la Bouquette à 320m.

Je ne suis pas convaincu que beaucoup de parents déposeront les bambins de 2,5 ans dans le parking de l'outlet afin qu'ils empruntent la navette qui les conduira vers leurs écoles maternelles.

De nombreuses administrations sont implantées en ville, SWDE, Mutuelles, Postes, banques. Elles emploient un personnel nombreux qui devra encore accéder à son travail et trouver du parking.

Si le centre commercial se réalise, il emploiera selon ses promoteurs plus de 1000 personnes qui viendront gonfler encore le trafic en centre ville et qui occuperont une part non négligeable des 1300 places prévues sous le centre commercial.

Nous ne sommes évidemment pas contre la piétonisation d'un centre ville mais le pari de la piétonisation est un fameux pari qui aurait mérité la plus large concertation afin de dégager un consensus quasi unanime.

Claude Desama avec sa majorité a préféré comme à son habitude jouer seul avec Foruminvest pour imposer à tous ce que lui veut.

**Jean Marie Legros
Conseiller CDH
Conseil du 25/01/10**

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 25 janvier 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Bonne année 2010 à toutes et tous.

Points 6 et 7. Attribution d'un nom à une voirie.

Ecolo votera les deux dénominations proposées. Une double remarque cependant : lors d'un précédent conseil, la majorité avait accepté que l'opposition soit avertie avant la section, de façon à pouvoir proposer aussi des noms de rue. Ce qui n'a pas été fait. D'autre part, Ecolo souhaite notamment que plus de femmes soient mises à l'honneur dans les dénominations de rue, car la part belle est faite aux hommes alors qu'il y a aussi des femmes à mettre en évidence.

Point 13. Plan de mobilité.

Si je devais résumer notre vision du plan de mobilité de la majorité, je dirais que « dans les intentions, ça roule, et dans les applications, ça bloque. » Car oui, comme vous, nous trouvons important et indispensable de développer la convivialité et la piétonisation. Oui, comme vous, nous souhaitons donner beaucoup moins de place à la voiture dans le centre-ville. Oui, couper le flux de véhicules qui débouchent de la trémie en plein cœur de Verviers est une bonne chose. Jusque là, on est dans les intentions, et ça roule.

Le progrès des piétons, c'est une bonne chose, s'ils sont bien réalisés et si on est cohérent avec soi-même. A quoi sert-il de développer du nouveau piétonnier en centre-ville quand on supprime le trottoir en haut de Crapaurue, avec une terrasse qui prend les $\frac{3}{4}$ du trottoir, repoussant les chalands du marché sur la rue ? Franchement ?

Une des premières conséquences d'un piétonnier est un appel pour les terrasses. Ecolo a déjà attiré l'attention de la majorité sur l'illégalité des terrasses existantes, qui nécessitent toutes un permis d'urbanisme et non de voirie. Nous avons depuis cette interpellation soumis tant à l'administration régionale qu'à l'Union des Villes et des Communes le contenu de notre interpellation que la réponse du Bourgmestre. Comme auparavant tous les spécialistes de cette matière, ces deux organismes donnent raisons à la vision d'Ecolo sans l'ombre d'une hésitation ou d'une nuance. Pour être attirante, notre ville a besoin de terrasses de qualité, qui cadrent avec l'ensemble urbain. D'accord donc pour un piétonnier de qualité. Mais nous ne laisserons plus la majorité donner des autorisations illégales qui bradent l'attractivité de Verviers.

Dans les applications disais-je, ça bloque. Ça bloque d'abord parce que la première motivation de ce plan n'est pas d'améliorer la mobilité à Verviers, mais d'adapter la mobilité en fonction d'un projet d'éventuel centre commercial. Ce qui n'est pas du tout la même chose.

Les contraintes sont fortes, les priorités sont claires, c'est pourtant l'objectif numéro un que vous cherchez à rencontrer et ça altère la qualité de la démarche.

A un point tel que le promoteur semble d'accord de financer au moins un rond point, à Hodimont, de signer une convention sur des aménagements bien loin de son projet. Le plan de mobilité amène une augmentation de 285% du trafic en Brou-Harmonie, dans un nouvel espace à partager entre piétons et véhicules motorisés. Bonjour la convivialité. Le plan de mobilité transforme la rue Spintay à revitaliser en principale sortie du centre-ville. Bonjour la revitalisation. Ce trafic qui sortirait de la rue Spintay et du parking à trois étages va se retrouver en grande partie au nouveau rond-point de Hodimont/St Antoine/Commerce, pour alimenter la route déjà existante à 4 bandes ? Cet afflux va tronçonner le quartier. L'étude ne prévoit pas de saturation de cet axe, à peine 65% du potentiel de l'infrastructure. Sur 4 bandes, c'est beaucoup quand même. C'est pitoyable d'essayer de revitaliser un quartier pour en dévitaliser un autre déjà pas très favorisé. Quartier à très forte densité de population, à forte densité d'enfants, avec très peu de jardins. Quartier déjà en difficulté, qui attend les balbutiements d'un projet de revitalisation et les premiers effets du projet SUN. Le trafic vers Dison et le Nord ne doit pas être envoyé par Hodimont, c'est une erreur majeur de ce PCM

Le report vers la 1^{ère} et 2^{ème} couronne est beau dans les principes, difficile à concrétiser quand on sait que la rue du Palais est déjà complètement saturée aux heures de pointes, et qu'elle le sera plus encore d'après les chiffres de Forum Invest. D'autres artères proches vont souffrir d'un report de trafic.

Le plan parle d'un train-tram sur la ligne 37, de développer les transports en commun, des parkings de délestage, de déplacements doux. Votre priorité n'est pas là. Cela se voit comme le nez au milieu de la figure, dans le manque de précisions, de détails, de concret. Seuls les bus verront un léger progrès au niveau des sites propres. Je rejoins l'analyse et l'avis de la police de la zone Vesdre, que j'ai trouvés dans le dossier. La police estime le 3/11/2009 que les moyens mis en œuvre dans les solutions alternatives, et dans la politique de stationnement, dans les parkings de délestages, dans la mobilité scolaire ne sont pas assez développés. Non, ce n'est pas là que vont les moyens avec vous. Les derniers aménagements réalisés il y a peu pour l'ouverture de l'outlet au bout du Pont Léopold ou au rond point Brasseur Karmadec seront déjà démolis et reconstruits depuis longtemps que vous discuterez toujours des mesures alternatives.

Voilà, des kilomètres de choses, d'arguments à dire. Encore un p'tit dernier pour la route : le vote de la CCCATM atteste lui aussi de la faiblesse du projet, à 7 voix pour et 7 voix contre. J'ai essayé de cibler l'essentiel, sous la forme, ça roule pour les intentions, ça bloque dans la concrétisation. Une chose est sûre : Verviers va continuer à accueillir les formations de conseillers en mobilité. Mais de ville pilote en matière de mobilité pour Transitec, Verviers risque de devenir l'exemple à ne pas suivre. Merci pour votre attention.

Point 35^C Motion Haïti.

Bien sûr, Ecolo votera la motion et participera au financement proposé. Car le besoin est criant. N'empêche, en dépit du tragique de la situation, nous voterons avec un sourire en coin ! Au dernier conseil, la majorité refusait de voter la motion proposée par Ecolo, arguant qu'elle n'était pas de compétence communale alors qu'il s'agissait de l'impact de la chasse aux chômeurs sur les finances du CPAS. Même argumentation quand Ecolo dépose une motion pour demander à Dexia, dont la Ville est un excellent client, d'arrêter d'investir dans des colonies en Palestine, ce n'est pas de compétence communale. Les deux fois, Ecolo rappelait que lors du tsunami de 2004, la ville avait voté une motion, qui là était de compétence communale. 30 jours après, notre conseil vote une motion Haïti. Mauvaise foi quand tu nous tiens....

Point 36^D Plan d'accompagnement des chômeurs. Sanction ONEM.

La présente motion proposée au conseil communal a été voté le 16 décembre 2009 à l'unanimité au conseil CPAS de notre Ville.

Au vu des synergies qui se développent entre les deux institutions tant au niveau des engagements, des achats, des économies d'énergie, au vu de l'impact important sur les finances de la Ville, il nous semble important qu'un vote unanime renforce la démarche de nos conseillers CPAS. Loin d'être un doublon inutile, il s'agit d'étayer une prise de position courageuse qui a été prise dans bien d'autres communes.

Précisons bien qu'il ne s'agit pas de critiquer toutes les mesures volontaristes pour dynamiser les demandeurs d'emplois, indemnisés ou non. Bien au contraire, il s'agit d'améliorer l'activation de ces chômeurs, de les développer à tous niveaux.

En parallèle, il nous semble important d'admettre que les sanctions qui ponctuent parfois ce processus d'activation sont complètement anti-sociales car elle renforce la pauvreté au lieu de stimuler l'insertion. Elles sont de plus injustes lorsqu'on sait qu'il n'y a pas d'emploi pour tous ceux qui en demandent.

En résumé, Oui à l'activation des chômeurs, non aux sanctions qui en découlent.

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| VILLE DE VERVIERS | PROVINCE DE LIEGE |
|--------------------------|--------------------------|

Projet de délibération :**MOTION – SANCTION ONEM**

Attendu que la crise socioéconomique a notamment pour conséquence d'augmenter le nombre de personnes qui s'adressent aux CPAS dont un nombre croissant de chômeurs suspendus ou exclus par l'Onem;

Attendu que nous constatons une diminution de l'offre d'emploi et que ce contexte ne permet pas aux institutions ad hoc de proposer des perspectives d'emploi en suffisance;

Attendu que dans la situation de crise que nous connaissons, le plan d'accompagnement des chômeurs doit être amélioré afin d'éviter la conséquence de voir un nombre d'exclusions sans cesse croissant;

Attendu que ces exclusions de l'Onem aboutissent, dans 38 % des cas, en une prise en charge par le CPAS. Prise en charge pour laquelle le CPAS est en manque de moyens financiers et humains;

Attendu que ce transfert de charge du Fédéral vers les CPAS grève le budget de ces derniers et donc de leur commune et entraîne une mise à mal de leur politique générale;

Attendu que pour les suspensions temporaires, quand bien même seraient-elles légitimes et justifiées, les CPAS sont dans la presque impossibilité de mener sur une si courte période un véritable accompagnement social et donc que la suspension/sanction est presque sans effet pédagogique sur la personne suspendue;

Le conseil communal de Verviers demande:

- au **Gouvernement fédéral** de revoir son plan d'accompagnement des chômeurs et de prévoir, dans l'attente de solutions structurelles, des financements pour toutes les personnes qui se retrouveraient à charge des CPAS actuellement. Pour l'avenir, nous demandons au Gouvernement de repenser le système des sanctions/suspensions afin qu'il n'y ait plus de transfert de charge vers les CPAS. Si sanction il doit y avoir, celle-ci doit se faire au sein de l'Onem (à l'exception des sanctions définitives lorsqu'elles sont justifiées);
- au **Gouvernement régional** qu'il évalue de manière qualitative le plan d'accompagnement des chômeurs dans le cadre des missions du Forem et ce afin d'assurer un accompagnement individualisé de qualité;
- en outre, nous demandons qu'une **conférence interministérielle** soit organisée dans les plus brefs délais afin de mettre autour de la table l'ensemble des ministres concernés.

Pour la Ville de VERVIERS,

Le Secrétaire communal

Le Bourgmestre

Monsieur le président, chers collègues,

Notre conseil a élaboré, il y a déjà un certain temps, un règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs.

Celui-ci prévoit une taxe de **5 € pour l'obtention d'un extrait de casier judiciaire**(ex certificat de bonnes vies et moeurs) par exemple .

Outre que cette taxe est relativement élevée comparée aux « tarifs » appliqués dans les autres communes de l'arrondissement, **notre règlement ne prévoit pas d'exonération pour l'obtention de documents dans le cadre de la recherche d'un emploi.**

| <i>Commune</i> | <i>Montant Taxe (extrait casier judiciaire)</i> | <i>Exonération dans le cadre de la recherche d'un emploi</i> |
|----------------|--|--|
| Verviers | 5 € | NON |
| Limbourg | 3 € | OUI |
| Dison | 2,5 € | NON |
| Pepinster | 2,5 € | OUI |
| Thimister | 2,5 € | OUI |
| Welkenraedt | 2,5 € | OUI |
| Baelen | 2 € | OUI |
| Herve | 2 € | OUI |
| Olne | 2 € | OUI |
| Lierneux | 1,5 € | OUI |
| Stavelot | 1,5 € | OUI |
| Aubel | 1,25 € | OUI |
| Spa | 1,25 € | ? |
| Theux | gratuit | Sans objet |
| Jalhay | gratuit | Sans objet |

Comme le montre le tableau ci-dessus, **nous sommes donc la seule commune, avec Dison, dans cette situation.**

Or, pour rappel, dès 2004, le Ministre de l'Emploi (le socialiste flamand Frank Vandebroucke) a promulgué une **loi au sujet de l'activation des chômeurs.**

Concrètement, il s'agit pour l'O.N.Em d'organiser un entretien après 21 mois (15 dans certains cas) de chômage afin d'évaluer les actions entreprises par le chômeur pour marquer sa disponibilité et entamer sa réinsertion professionnelle.

Ces démarches peuvent consister à s'engager dans un plan de formation, à s'inscrire dans une agence d'intérim, à envoyer des CV et des lettres de candidatures, à postuler dans des emplois vacants, à participer aux examens de recrutement et de sélection, à se présenter dans les bureaux d'emploi, etc.

Si ces démarches ne sont pas estimées satisfaisantes, alors le conseiller de l'O.N.Em prépare un plan d'actions que le chômeur doit suivre. En cas de nouvelle évaluation insuffisante, un deuxième plan d'action est mis sur pied et s'il n'est toujours pas respecté, **des sanctions sont prévues** pouvant aller jusqu'à l'exclusion du chômage !

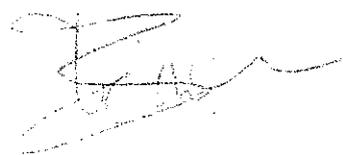
Le demandeur d'emploi se trouve donc dans une situation où **il est obligé par l'O.N.Em de déposer sa candidature et donc de demander parfois plusieurs fois une copie de casier judiciaire.**

Les sommes déboursées par les demandeurs d'emploi, bien souvent malheureusement en pure perte, sont des freins à la recherche de celui-ci.

La crise financière d'abord, économique ensuite, vient aussi d'augmenter fortement les pertes de postes de travail, en Europe, en Belgique et donc, malheureusement aussi dans notre région.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui d'adopter le projet de délibération ci-joint qui vise à exonérer les demandeurs d'emploi de toute taxe sur l'obtention des documents nécessaires à la recherche d'un emploi.

Bernard Piron



Vu la délibération du..... instaurant le règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs

Vu l'obligation par les pouvoirs de publics de fournir un extrait de casier judiciaire qui doit être joint au dossier de candidature,

Vu la crise économique actuelle qui entraîne la perte d'un certain nombre d'emplois,

Vu l'instauration du suivi actif des chômeurs en 2004, dénommé également activation du comportement de recherche d'emploi, qui désigne l'ensemble des actions entreprises par l'ONEM à l'égard du chômeur en vue d'évaluer les efforts qu'il fait pour se réinsérer sur le marché du travail,

Vu que la ville de Verviers entend assurer sa part de l'effort dans une politique d'accompagnement efficace,

Vu que le conseil communal entend faciliter et encourager les demandeurs d'emploi à en obtenir un,

Vu que les autres communes, pour la plupart, exonèrent déjà les demandeurs d'emploi de cette taxe

Vu que le conseil communal ne veut pas créer d'inégalités auprès des habitants de l'arrondissement recherchant un emploi,

Vu que l'exonération ne met pas en péril la situation financière de la ville de Verviers,

Le conseil communal décide d'exonérer les demandeurs d'emplois de la taxe communale frappant tout document utile et nécessaire pour l'envoi d'un dossier de candidature à un emploi, et ajoute le point g) dans l'article 4 du règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs, rédigé comme suit :

Art. 4.- Sont exonérés de la taxe :

- a.- les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'Administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque de l'autorité;
 - b.- les documents délivrés à des personnes indigentes. L'indigence est constatée par toute pièce probante;
 - c.- les autorisations relatives à des manifestations religieuses ou politiques;
 - d.- les autorisations concernant des activités qui, comme telles, font déjà l'objet d'une imposition ou d'une redevance au profit de la commune;
 - e.- les documents ou renseignements communiqués par la Police communale aux sociétés d'assurances et relatifs à la suite intervenue en matière d'accidents survenus sur la voie publique;
 - f.- les certificats de compositions de famille délivrés aux familles nombreuses en vue de l'obtention des réductions sur le prix des moyens de transport.
 - g.- les documents exigés pour la constitution d'un dossier de candidature à un emploi**
-

Interpellation relative aux opportunités offertes par le FRCE dans le cadre de la mise en place de politiques d'économie d'énergie

Il est aujourd'hui relativement admis qu'une politique soucieuse de réduire le niveau global de consommation d'énergie et de promouvoir un développement durable de nos sociétés, si elle veut être efficace, doit être socialement juste. Une fracture écologique ne peut pas naître/se superposer/reproduire à la fracture sociale. En d'autres termes, l'efficacité énergétique doit être accessible au plus grand nombre.

Le FRCE (Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie) constitue un outil intéressant pour mener des politiques de ce type au niveau communal et offrir aux citoyens des possibilités intéressantes de réduire leur consommation d'énergie. Le FRCE est une SA de droit public, filiale de la Société fédérale de Participation et d'Investissement (SFPI), qui a été créée suite à la Loi-programme du 27/12/2005. Elle a pour objectif d'offrir une réponse structurelle à l'augmentation continue des coûts de l'énergie en portant une attention particulière aux personnes les plus démunies, qui constituent donc son groupe cible (défini par A.R.).

Le ressort principal de son action consiste en l'octroi de prêts à taux réduit dans le cadre d'investissements visant la baisse de la consommation d'énergie. On parle ici d'un taux d'intérêt de 2% ! 2% pour tout le monde et, pour les personnes défavorisées : accompagnement social particulier ! C'est quand même très intéressant.

La particularité de ce dispositif est qu'il requiert la création d'une entité locale à travers laquelle les prêts devront être consentis. Cette entité locale peut être constituée au départ d'un organisme existant ou être constituée de toute pièce. Compte tenu de la réalité sociale de Verviers, il semble a priori que le CPAS soit le partenaire le plus pertinent. Il faut en tout cas retenir à ce stade que cette entité doit impérativement disposer d'une personnalité juridique ainsi que d'une expertise sur le plan comptable, juridique et financier mais surtout qu'elle devra être en mesure de garantir l'accompagnement social des personnes souscrivant au crédit et relevant du groupe cible. Autre élément important pour terminer : les prêts sont plafonnés à un montant maximum de 10 000€ et sont remboursables sur une durée maximale de 5 ans.

J'ajoute un point important avant de conclure : l'octroi de ce taux d'intérêt préférentiel est cumulable avec le prêt vert fédéral permettant de bonifier les intérêts de 1,5% jusqu'au 31 décembre 2011. Cela signifie que, pendant encore deux ans, l'addition de ces deux dispositifs permettrait la réalisation d'investissements à un taux de 0,5% !

L'outil que je viens de présenter brièvement me paraît particulièrement intéressant dans la mesure où il permet de cibler notamment un public socialement défavorisé qui, pour une série de raisons objectives, échappe souvent aux politiques menées en matière de développement durable et d'efficacité énergétique. Je pense que le Collège a ici l'occasion d'amplifier son action dans ce domaine tout en favorisant la rénovation du parc immobilier privé et public à Verviers. Je lui demande dès lors de se pencher sérieusement sur les possibilités offertes par le FRCE et d'envisager dès que possible les conditions de son déploiement à Verviers.

Proposition de résolution relative au tremblement de terre en Haïti

Considérant l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'un terrible tremblement de terre a secoué l'île d'Haïti ce 12 janvier 2010 ;

Considérant que cette catastrophe naturelle a causé des dégâts humains et matériels considérables ;

Considérant que l'Etat d'Haïti ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour subvenir aux besoins des survivants de la catastrophe et entamer la reconstruction des infrastructures minimales nécessaires ;

Considérant que des organisations humanitaires déploient une aide d'urgence ;

Considérant qu'en raison de l'ampleur de la catastrophe, il est opportun de soutenir ces organisations humanitaires dans leur action sur le terrain ;

Considérant qu'il importe que notre commune ne reste pas insensible aux difficultés que rencontre le peuple haïtien ;

Considérant qu'il convient de participer concrètement à l'effort de soutien aux milliers de sinistrés haïtiens ;

Considérant qu'un crédit sera prévu lors du budget 2010 ;

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de charger le Collège de proposer le montant de l'intervention communale et de déterminer le compte bénéficiaire.

Article 2 : de transmettre une copie de la délibération au Ministres des Pouvoirs locaux.